



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 28 avril 2026, à 16 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Affine Lwalalika.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Frédéric Barbeau
Lysa Belaïcha
Lurette Bouchard
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Marie-Michèle Drolet
Nicola Grenon
Sylvain Joly

Sylvain Lambert
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Chrep Lok
Affine Lwalalika
Sophie Paquette
Florent Sabourin-Lefebvre
Jonathan Tabarah

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Catherine Fournier, mairesse
Reine Bombo-Allara

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-260428-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-260428-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Florent Sabourin-Lefebvre, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- CO-260428-8.35 intitulé *Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CO-2025-1311 établissant un contrôle provisoire de certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des réseaux municipaux d'aqueduc ou d'égout;*

- CO-260428-8.36 intitulé *Dépôt du projet de Règlement CO-2026-1362 modifiant le Règlement CO-2025-1311 établissant un contrôle provisoire de certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des réseaux municipaux d'aqueduc ou d'égout.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-1.3

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260428-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 MARS 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mars 2026 à 16 h 05 avec la modification de la résolution CO-260317-7.3 intitulée *Autorisation d'établir une servitude de conservation sur des parties des lots 6 459 687, 6 459 699, 6 459 700, 6 459 70, 6 459 702, 6 459 704 du cadastre du Québec et affectation d'une somme en provenance du fonds de revenus reportés des milieux humides*, afin de remplacer dans le titre de la résolution, le numéro du lot 6 459 70 par 6 459 701.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 19 MARS 2026

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mars 2026 à 16 h 01, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-260428-2.1

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques locales tenues les 4, 11, 18 et 25 février 2026.

CO-260428-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 19 FÉVRIER 2026 (SD-2026-0328)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 19 février 2026.

Reine Bombo-Allara quitte son siège.

CO-260428-2.3**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCES REÇUE (SD-2026-0446)**

Il est procédé au dépôt de la correspondance reçue de la Ville de La Prairie concernant la résolution 2026-02-043 relative à une demande au gouvernement du Québec visant le pouvoir limité et encadré de taxation aux régies intermunicipales.

CO-260428-2.4**MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL QUANT À LA RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LA CARTE ACCÈS LONGUEUIL POUR LES NON-RÉSIDENTS (SD-2026-0411)**

Il est proposé de mandater l'Office de participation publique de Longueuil pour la réalisation d'une démarche participative visant à éclairer la Ville dans sa prise de décision concernant l'exigence ou l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-2.5**DÉPÔT DE LA LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET SOUTIEN DES CONSEILLERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025 (SD-2026-0629)**

Il est procédé au dépôt de la liste des remboursements autorisés par la municipalité pour les dépenses de recherche et soutien des conseillers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-260428-4.1**AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2026-0596)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 30 mars 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 523 563 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-4.2**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (SD-2026-0394)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents pour les bibliothèques, dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-4.3**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2026-0385)**

Il est proposé d'affecter la somme de 392 241 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de la Ville afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2025 et se poursuivant en 2026, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2026-0385.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-4.4**OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR FRAIS DE LOCATION DE PISCINES (SD-2026-0437)**

Il est proposé d'octroyer à l'Équipe de Natation Élite de Longueuil inc. une subvention d'un montant de 10 940,09 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de compenser les frais de location de piscines dans les municipalités avoisinantes liés au retard des travaux de la piscine du centre sportif Édouard-Montpetit, pour cause de vandalisme, habituellement utilisée par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-4.5**APPROBATION DU BUDGET DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (SD-2026-0555)**

Il est proposé d'approuver le budget de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2026, joint au sommaire décisionnel SD-2026-0555, les formalités prévues à la *Loi sur les Cités et Villes* ayant été suivies pour son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-4.6**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (VOLET 1) (SD-2026-0584)**

Il est proposé :

- 1° d'autoriser la Direction des grands projets et des infrastructures en eau et bâtiments à présenter les projets de rénovation majeure des piscines extérieures Joseph-William Gendron, Laurier et Lecavalier au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (volet 1)
- 2° de confirmer l'engagement de la Ville de Longueuil à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- 3° de désigner Madame Laura Osorio, directrice des grands projets et des infrastructures en eau et bâtiments, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-4.7**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° du conseiller Sylvain Joly, datées du 4 décembre 2025, du 26 et 27 février 2026;
- 2° du conseiller Nicola Grenon, datée du 18 décembre 2025;
- 3° de la conseillère Lyette Bouchard, datées du 18 décembre 2025 et 16 janvier 2026;
- 4° de la conseillère Affine Lwalalika, datée du 5 janvier 2026;

- 5° du conseiller Sylvain Larocque, datées du 7 et 27 janvier 2026;
- 6° du conseiller Alvaro Cueto, datées du 9 et 12 janvier 2026;
- 7° de la conseillère Lysa Belaïcha, datée du 15 janvier 2026;
- 8° du conseiller Marc-Antoine Azouz, datées du 15 janvier et 9 février 2026;
- 9° de la conseillère Reine Bombo-Allara, datées du 15, 23 et 27 janvier 2026;
- 10° de la conseillère Sophie Paquette, datée du 16 janvier 2026;
- 11° du conseiller Frédéric Barbeau, datée du 28 janvier 2026;
- 12° de la conseillère Nathalie Delisle, datées du 29 janvier 2026;
- 13° du conseiller Carl Lévesque, datée du 27 février 2026;
- 14° de la conseillère Chrep Lok, datées du 18 décembre 2025 et 11 mars 2026;
- 15° du conseiller Florent Sabourin-Lefebvre, datées du 16 janvier et 13 mars 2026;
- 16° de la conseillère Marie-Michèle Drolet, datées du 19 février et 25 mars 2026;
- 17° du conseiller Sylvain Lambert, datées du 8 janvier et 26 mars 2026;

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-260428-6.1

DÉPÔT DES LISTES DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (SD-2026-0250)

Il est procédé au dépôt des listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours des mois de janvier et février 2026 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2026, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-260428-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0343 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEU ET D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 1) (SD-2026-0128)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0343 pour la fourniture et l'installation de modules de jeu et d'équipements d'entraînement dans divers parcs (contrat 1), soit au parc Immaculée-Conception, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de

pondération et d'évaluation des offres, Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant estimé à 174 991,95 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0343 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEU ET D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 2) (SD-2026-0235)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0343 pour la fourniture et l'installation de modules de jeu et d'équipements d'entraînement dans divers parcs (contrat 2), soit dans le parc Jean-Louis, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant estimé à 183 005,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0343 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEU ET D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 3) (SD-2026-0241)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0343 pour la fourniture et l'installation de modules de jeu et d'équipements d'entraînement dans divers parcs (contrat 3), soit au parc Quévillon, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant estimé à 149 990,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reine Bombo-Allara reprend son siège.

CO-260428-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0343 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEU ET D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 6) (SD-2026-0245)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0343 pour la fourniture et l'installation de modules de jeu et d'équipements d'entraînement dans divers parcs (contrat 6), soit pour le parc des Stellaires, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Techsport inc., pour un montant estimé à 180 000,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0443 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES COMBINÉ ÉCUREUR ET HYDRO-EXCAVATION (SD-2026-0310)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0443 pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues combiné écureur et hydro-excavation, au plus bas soumissionnaire conforme, FST Canada inc., faisant affaires sous le nom Équipement Joe Johnson, pour un montant estimé à 1 000 700,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0006 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LYON (SD-2025-2317)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0006 pour des travaux de réfection de la rue de Lyon, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation E.S.M. inc., pour un montant estimé à 7 287 962,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE ET D'UNE TRAVERSE SURÉLEVÉE (SD-2026-0576)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0021 pour les travaux de construction de dos d'âne et d'une traverse surélevée sur le chemin Saint-Charles, devant l'hôpital Charles-Le Moyne, au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement Routier NRJ inc., pour un montant estimé à 1 192 172,61 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0013 POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC D'ÉDUCATION CYCLISTE AU PARC BARITEAU (SD-2026-0466)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0013 pour des travaux d'aménagement d'un parc d'éducation cycliste au parc Bariteau, au plus bas soumissionnaire conforme, 9151-3010 Québec inc., faisant affaires sous le nom Les entreprises Delorme, pour un montant estimé à 215 330,93 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0028 POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES POUR LES TERRAINS VACANTS, FOSSÉS ET GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ (SD-2026-0472)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0028 pour les travaux de fauchage des hautes herbes pour les terrains vacants, fossés et glissières de sécurité, pour une période prenant fin le 31 décembre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Philippe Daigneault inc., pour un montant estimé à 388 597,12 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0053 POUR L'INTÉGRATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SOUS LA CHAUSSÉE DE LA RUE MURRAY (SD-2026-0533)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0053 pour l'intégration d'un bassin de rétention sous la chaussée de la rue Murray, au plus bas soumissionnaire conforme, A. & J.L. Bourgeois ltée, pour un montant estimé à 1 122 700 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0056 POUR LE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2026-0539)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0056 pour le prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de Chambly, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant estimé à 786 709,65 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.13**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2026-0590)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 336 564,05 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Windsor, entre la rue de Gaulle et le Centre Optimiste Laflèche, et de la rue Comber, entre les rues du Centenaire et Golbourn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.14**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2026-0505)**

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 214 261,72 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la production des plans et devis, le suivi de l'appel d'offres et l'accompagnement pour la phase 2 des travaux de réaménagement du parc D.-E.-Joyal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.15**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-051 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET GESTION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS (CONTRAT 2) (SD-2026-0499)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 154 718,21 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-051 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire en contrôle de la qualité des matériaux et gestion environnementale des sols (contrat 2), requise pour le contrôle de la qualité des travaux de réfection de la rue De Lyon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.16**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-051 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET GESTION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS (CONTRAT 2) ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2026-0423)**

Il est proposé :

1° d'autoriser une dépense de 201 050,29 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-051 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire en contrôle de la qualité des matériaux et gestion environnementale des sols (contrat 2), requise pour la fourniture de services professionnels de laboratoire et de contrôle qualité des matériaux pour les travaux de resurfaçage 2026;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée, une somme de 183 585,71 \$, taxes nettes, afin de prévoir les crédits requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.17**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE LONG-25-0489 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DE PROJET (PCO) (SD-2026-0592)**

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 574 875 \$, taxes comprises, au contrat-cadre LONG-25-0489 pour les services professionnels en contrôle de projet (PCO), requise pour assurer le soutien, le suivi et le contrôle et reddition de compte des projets d'infrastructures urbaines, incluant une supervision rigoureuse des coûts, des risques et de l'état d'avancement de divers projets municipaux, conditionnellement à l'adjudication du contrat-cadre LONG-25-0489 par le conseil d'agglomération, à sa séance du 30 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.18**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE LONG-25-0419 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDES HYDRAULIQUES ET HYDROLOGIQUES (SD-2026-0248)**

Il est proposé d'adjuger le contrat-cadre LONG-25-0419 pour des services professionnels en études hydrauliques et hydrologiques, pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Lasalle NHC inc., pour un montant estimé à 735 138,65 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

Avant d'être effectuée ou engagée, toute dépense en vertu de ce contrat sera dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.19**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0034 POUR DES TRAVAUX RESURFAÇAGE 2026 ET AFFECTATIONS DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2026-0420)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat LONG-26-0034 pour des travaux de resurfaçage 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Métropolitain inc., pour un montant estimé à 13 370 839,30 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter une somme de 11 124 113,97 \$, taxes nettes, provenant des revenus de l'année perçus en taxe dédiée et d'affecter une somme de 1 085 244,51 \$, taxes nettes, provenant du fonds d'infrastructure et grands projets, afin de couvrir le coût des travaux;

3° d'affecter une somme de 267 416,79 \$, provenant des revenus de l'année perçus en taxe dédiée, afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance interne;

4° d'affecter une somme de 52 493,75 \$, taxes nettes, provenant des revenus de l'année perçus en taxe dédiée, afin de prévoir les crédits requis pour les services de Traces Québec;

5° d'affecter une somme de 1 162 934,49 \$, taxes nettes, provenant des revenus de l'année perçus en taxe dédiée, afin de prévoir les crédits requis pour les contingences du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-6.20

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0085 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MULTIOGEMENTS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (SD-2026-0606)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0085 pour l'accompagnement des multilogements dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Nature-action Québec inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 431 920,25 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-260428-7.1

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 3 À L'ACTE DE VENTE INSCRIT SOUS LE NO 27523277 (SD-2026-0258)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 à l'acte de vente intervenu avec RPA Longueuil Château Bellevue, S.E.C, Investissement (Multi) Longueuil S.E.C. et Investissement (Social) Longueuil S.E.C, inscrit au registre foncier sous le numéro 27523277, lequel a pour objet de modifier le délai de cession stipulé à l'article 3.6 de l'addenda n° 1 au 30 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-260428-8.1

DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'INSCRIRE LES BÂTIMENTS RÉPERTORIÉS PAR LA VILLE DE LONGUEUIL À L'INVENTAIRE DES IMMEUBLES PRÉSENTANT UNE VALEUR PATRIMONIALE (SD-2026-0516)

CONSIDÉRANT l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui indique notamment que le conseil d'agglomération doit adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité locale peut contribuer à la connaissance du patrimoine culturel en réalisant des inventaires de ce patrimoine situé sur son territoire ou qui y est relié et que, le cas échéant, elle informe le conseil d'agglomération des immeubles qu'elle a inventoriés;

Il est proposé de demander au conseil d'agglomération d'intégrer à son inventaire des immeubles qui présentent une valeur patrimoniale, les 434 bâtiments répertoriés par la Ville de Longueuil, selon les documents d'analyse et les inventaires joints au sommaire décisionnel SD-2026-0516.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR L'ABONNEMENT DES ÉLÈVES AUX BIBLIOTHÈQUES (SD-2026-0177)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin pour la transmission à la Ville des renseignements personnels de ses élèves, visant à faciliter leurs abonnements aux bibliothèques, notamment pour l'émission ou le renouvellement d'une carte Accès Longueuil, pour une période prenant fin le 30 juin 2029 avec possibilité de reconduction d'une durée supplémentaire de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PRÊT POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE PRIVÉ AU 55, RUE SAINTE-ÉLIZABETH (SD-2026-0093)

Il est proposé d'approuver l'entente de prêt avec la Fabrique de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, pour l'utilisation d'un espace privé attenant au 55, rue Sainte-Élizabeth, d'une superficie de 24 m², afin d'en faire un aménagement urbain éphémère dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Saint-Charles Ouest, pour la période du 19 juin au 2 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DES PATRIOTES 2026 (SD-2026-0271)

Il est proposé d'approuver l'entente de partenariat avec la Société nationale des Québécois, région Richelieu-Saint-Laurent pour l'organisation de la fête des Patriotes 2026, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, pour une période jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DES PARCS BARITEAU ET GÉNÉRATION (SD-2026-0206)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Maison de la Famille LeMoynes concernant la gestion des jardins communautaires des parcs Bariteau et Génération, dans le secteur LeMoynes, pour la période 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 2 726 \$, taxes comprises, le cas échéant, par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT MARCHE SP 2026 (SD-2026-0400)**

Il est proposé d'approuver l'entente de soutien technique et professionnel avec SP Canada - Montérégie pour la réalisation de l'événement *Marche SP 2026*, qui se tiendra le 31 mai 2026, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une gratuité pour le prêt d'équipements, de services et d'espaces pour la tenue de cet événement, selon les ressources disponibles, ainsi que pour l'utilisation du parc de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE EN HISTOIRE SUR LE THÈME CHARLES LE MOYNE ET SA FAMILLE (SD-2026-0051)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société d'histoire de Longueuil, pour l'organisation d'un colloque en histoire sur le thème *Charles Le Moynes et sa famille*, dans le cadre du 400^e anniversaire de Charles Le Moynes, laquelle prévoit notamment une aide financière de 3 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période se terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.8**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1325 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USÉES DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2026-0542)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1325 ordonnant des travaux de mise à niveau de stations de pompage d'eaux usées de*

compétence locale et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2018-1043 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET LA LOCATION DE COUCHES LAVABLES (SD-2026-0395)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1340 modifiant le Règlement CO-2018-1043 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et la location de couches lavables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1344 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-0366)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1344 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0188)

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins, un emprunt, sera présenté.

CO-260428-8.12

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1347 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0188)

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1347 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs,*

espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins, un emprunt.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Sylvain Lambert, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260428-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2026-0548)

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*, sera présenté.

CO-260428-8.14

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2026-0548)

Sylvain Joly procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1351* modifiant le *Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*.

CO-260428-8.15

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME (SD-2026-0510)

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels relatifs à la rénovation du Centre sportif Rosanne-Laflamme, sera présenté.

CO-260428-8.16

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1352 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME (SD-2026-0510)

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1352 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels relatifs à la rénovation du Centre sportif Rosanne-Laflamme*.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Florent Sabourin-Lefebvre, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260428-8.17**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DE COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-0393)**

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres de comités et commissions de la Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-260428-8.18**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DE COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-0393)**

Sylvain Joly procède à la présentation du projet de *Règlement CO-2026-1353 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres de comités et commissions de la Ville de Longueuil*.

CO-260428-8.19**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES COÛTS DE GESTION DE PROJET DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES (SD-2026-0521)**

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet dans le cadre de travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables, sera présenté.

CO-260428-8.20**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1356 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES COÛTS DE GESTION DE PROJET DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES (SD-2026-0521)**

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1356 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet dans le cadre de travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables*.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Frédéric Barbeau, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260428-8.21**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1328 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (SD-2026-0586)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1328 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.22**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERSES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (SD-2026-0008)**

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à diverses infrastructures municipales, sera présenté.

CO-260428-8.23**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1343 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERSES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (SD-2026-0008)**

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1343 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à diverses infrastructures municipales*.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Nicola Grenon, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260428-8.24**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES COÛTS DE GESTION DE PROJET POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERSES RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (SD-2026-0403)**

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet pour des travaux de construction et de réfection

d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux, sera présenté.

CO-260428-8.25

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1349 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES COÛTS DE GESTION DE PROJET POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERSES RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (SD-2026-0403)

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1349 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux*.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Sophie Paquette, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260428-8.26

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERSES RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0401)

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins, un emprunt, sera présenté.

CO-260428-8.27

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1350 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERSES RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0401)

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1350 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins, un emprunt*.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Chrep Lok, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260428-8.28**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (SD-2026-0407)**

Lyette Bouchard donne un avis de motion qu'un règlement décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2026, sera présenté.

CO-260428-8.29**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1355 DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (SD-2026-0407)**

Lyette Bouchard procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1355 décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2026*.

CO-260428-8.30**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES (SD-2026-0556)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société de développement commercial Espace Saint-Charles visant à soutenir cet organisme dans l'organisation et la tenue d'activités et d'événements dans le district commercial de la rue Saint-Charles Ouest, laquelle prévoit notamment une aide financière estimée à 75 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période se terminant le 1^{er} mai 2027, conditionnellement à l'approbation du virement budgétaire requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-260428-8.31**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE SAVOIRS PARTAGÉS, COMMUNAUTÉ RASSEMBLÉE (SD-2026-0402)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Métiers et traditions, pour la réalisation du projet de médiation culturelle *Savoirs partagés, Communauté rassemblée*, pour la transmission de savoir-faire artisanaux aux participants de l'organisme Carrefour Mousseau, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière par la Ville de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période se terminant le 1^{er} novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.32**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT RIBFEST (SD-2026-0624)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Tout pour les enfants, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2026, concernant l'organisation de l'événement *Ribfest* qui se tiendra du 5 au 7 juin 2026, par laquelle la Ville octroie une gratuité de prêt d'équipements, de services et d'espaces selon les ressources disponibles, ainsi que pour l'utilisation des stationnements du parc Empire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.33**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE 2026 (SD-2026-0060)**

Il est proposé :

1^o d'approuver l'entente avec la Société canadienne du cancer concernant la réalisation de l'événement *Relais pour la vie 2026*, qui aura lieu le 13 juin 2026 au parc de la Cité, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2026;

2^o d'accorder à titre gracieux l'accès au parc de la Cité ainsi que le prêt d'équipements, de services et d'espaces selon la disponibilité des ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.34**APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS, VOLET 2 (SD-2026-0544)**

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés, ClimatSol-Plus, volet 2, pour la réalisation des travaux de réhabilitation des lots 2 631 763, 2 631 765 à 2 631 797, 3 850 348, et ainsi que d'une partie du lot 2 951 465 du cadastre du Québec, situés à l'est de l'intersection de la rue Champlain et du boulevard Nohert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-8.35**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2025-1311 ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DE CERTAINES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC OU D'ÉGOUT**

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2025-1311 établissant un contrôle provisoire de certaines

interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des réseaux municipaux d'aqueduc ou d'égout, sera présenté.

CO-260428-8.36

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2025-1311 ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DE CERTAINES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC OU D'ÉGOUT

1° Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1362 modifiant le Règlement CO-2025-1311 établissant un contrôle provisoire de certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des réseaux municipaux d'aqueduc ou d'égout.*;

2° Il est délégué à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-260428-10.1

APPROBATION DU PROJET DE RÉSOLUTION INTITULÉ MODIFICATION PI-2025-005-01 RELATIVE AU PROJET IMMOBILIER PI-2025-005 VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE TROIS ÉTAGES ET DE STRUCTURE ISOLÉE SITUÉE AU 3459, RUE MACKAY (SD-2026-0622)

Il est proposé d'approuver le projet de résolution intitulé *Modification PI-2025-005-01 relative au Projet immobilier PI-2025-005 visant la construction d'une habitation multifamiliale de trois étages et de structure isolée située au 3459, rue Mackay*, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, L.Q. 2024, c.2 (Projet de loi 31) selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long, le tout afin d'ajuster une disposition normative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-10.2

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2026-008 AU 5685, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2026-0528)

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant la demande du projet immobilier PI-2026-008 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée, comportant 7 étages, au 5685, chemin de Chambly, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions*

législatives en matière d'habitation et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-260428-10.3

ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2026-009 AUX FUTURS 762-764-766, RUE BERTRAND (SD-2026-0496)

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant la demande du projet immobilier PI-2026-009 visant la construction d'une habitation trifamiliale de deux étages et de structure isolée située aux futurs 762-764-766, rue Bertrand, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-260428-12.1

MODIFICATION DU TITRE DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS (SD-2025-1645)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° de modifier le titre de la Direction des travaux publics et entretien des équipements motorisés pour Direction de l'entretien des infrastructures et de modifier conséquemment le titre du directeur;
- 2° de modifier la structure organisationnelle de la Direction des travaux publics et entretien des équipements motorisés en tenant compte de son nouveau titre de Direction de l'entretien des infrastructures, selon l'organigramme proposé et le document intitulé *Recommandation*, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1645;
- 3° d'approuver, en conséquence, l'organigramme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.2**DESTITUTION D'UN EMPLOYÉ CADRE (SD-2026-0374)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° destituer l'employé cadre n° 162420, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2026-0374;

2° signifier la présente résolution à l'employé cadre, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.3**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0001 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN SANITAIRE DE NEUF BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2026-0338)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-26-0001 pour les services d'entretien sanitaire de neuf bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2030, au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien ménager Vimont inc., pour un montant estimé à 1 138 666,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.4**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0003 POUR LA FOURNITURE DU MÉDIA ABSORBANT UTILISÉ POUR LE TRAITEMENT DE L'AIR VICIÉ DE DIFFÉRENTS OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AINSI QUE LE SERVICE OPTIONNEL POUR SON REMPLACEMENT (OPTION 1) (SD-2026-0377)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-26-0003 pour la fourniture du média absorbant utilisé pour le traitement de l'air vicié

de différents ouvrages d'assainissement des eaux usées ainsi que le service optionnel pour son remplacement (option 1 - sans service de remplacement), pour une période prenant fin le 4 mai 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Brenntag Canada inc., pour un montant estimé à 164 738,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.5

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE LONG-25-0489 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DE PROJET (PCO) (SD-2026-0156)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre LONG-25-0489 pour les services professionnels en contrôle de projet (PCO), pour une période de cinq ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, COFOMO inc., pour un montant estimé à 2 315 741,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alvaro Cueto déclare qu'il s'abstient de participer aux délibérations relatives à la proposition CO-260428-12.6 et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question au motif qu'il s'implique à monter des pelotons élite dans l'organisme Groupe Icare, faisant affaires sous le nom Courses thématiques. Il explique que son coup de main est lié à sa passion pour la course à pied et pour coordonner des coureurs rapides sur la ligne de départ et qu'il n'est pas lié directement à l'organisation des deux événements du Marathon et du demi-marathon de Longueuil, mais qu'il préfère s'abstenir étant donné ses liens avec cet organisme et pour se conformer au Code d'éthique.

CO-260428-12.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE TRANSPORT COLLECTIF LORS DU MARATHON SUN LIFE DE LONGUEUIL ET DU DEMI-MARATHON SUN LIFE DE LONGUEUIL, POUR L'ANNÉE 2026 (SD-2026-0450)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil établissant un partenariat afin d'offrir gratuitement le transport collectif pour les citoyennes et citoyens, sur les lignes d'autobus qui desservent les lieux de rassemblement des activités du Marathon Sun Life de Longueuil qui aura lieu le 17 mai 2026 et du Demi-Marathon Sun Life de Longueuil qui aura lieu le 20 septembre 2026, ainsi que le transport par navettes pour les participants et les bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE RÉGIONALE DE GESTION DES RISQUES DE SINISTRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-0025)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de financement avec le ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre d'une démarche régionale de gestion des risques de sinistre sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 mars 2027, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière d'un montant maximal de 50 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, par le ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.8

APPROBATION DU RÈGLEMENT L-142 DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2026-0414)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le *Règlement L-142 décrétant un emprunt n'excédant pas 19 386 000 \$ pour financer l'acquisition de dix autobus électriques*, adopté par le Réseau de transport de Longueuil le 5 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.9**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-458 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-0363)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-458 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants relevant de la compétence en matière d'assainissement des eaux usées et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.10**CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE À PARTICIPER AU FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ALLIANCE (SD-2026-0348)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de confirmer l'engagement de la Ville à participer au financement du projet soumis par Polytechnique Montréal dans le cadre du Programme *Alliance*, pour la période 2027-2032, auquel cas, un sommaire décisionnel et une entente d'adhésion à la Chaire industrielle en eau potable, avec notamment d'autres partenaires municipaux, seront soumis ultérieurement au conseil d'agglomération pour approbation, sous réserve de toute autorisation gouvernementale requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.11**ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2025 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-0545)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le rapport des activités 2025 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.12

ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026 (SD-2026-0640)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter les *Priorités d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité 2026*;

2° d'approuver les objectifs et actions de Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL) pour répondre à la priorité 1 - Accroître le dynamisme économique et l'attractivité du territoire ainsi que la résilience, la performance et la compétitivité des entreprises - des *Priorités d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité 2026*;

3° d'approuver le versement d'une somme de 2 151 369 \$ à Développement économique de l'agglomération de Longueuil pour la réalisation de la priorité 1 des *Priorités d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité 2026*;

4° de conserver une enveloppe budgétaire de 800 000 \$ à partir de laquelle la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, assurera la réalisation des priorités 2 à 5 des *Priorités d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité 2026*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.13

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2026-0386)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter :

1° la somme de 193 789 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de l'agglomération afin de financer certains projets ou ententes de compétences d'agglomération, approuvés avant le 31 décembre 2025 et se poursuivant en 2026, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2026-0386;

2° la somme de 59 162 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de la Ville de Longueuil afin de financer certains projets ou ententes, de compétences mixtes opérationnelles et administratives, approuvés avant le 31 décembre 2025 et qui se poursuivent en 2026, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2026-03866.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.14

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN APPAREIL POUR LE BERTILLONNAGE (SD-2026-0297)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 168 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'un appareil pour le bertillonnage pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.15

ENTÉRINEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE AUPRÈS DE TOURISME MONTÉRÉGIE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME (SD-2026-0641)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'entériner la demande d'aide financière déposée auprès de Tourisme Montérégie dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme, signée par le directeur général de la Ville le 20 mars 2026, pour un projet de mise en place d'un comité consultatif composé d'experts et de leaders qui aura le mandat d'élaborer la vision partagée du tourisme sur la Rive-Sud, d'assurer la cohérence des actions, de valider les orientations des différentes parties prenantes et de positionner le tourisme comme un levier de développement territorial;

2° de confirmer la participation financière de la Ville en y affectant une somme de 2 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.16

NOMINATION DE LA CHEFFE DE SERVICE DU GREFFE ET ASSISTANTE-GREFFIÈRE (SD-2026-0773)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver la nomination de Marilyne Tremblay à titre de cheffe de service du greffe et assistante-greffière, à compter du 1^{er} juin 2026, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2026-0773;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.17

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0100 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES ORACLE (SD-2026-0384)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0100 pour le support, l'entretien et l'évolution des systèmes de gestion des bases de données Oracle, au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), fournisseur unique, pour un montant estimé à 313 309,17 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0416 POUR LE SERVICE DE FABRICATION MÉCANIQUE AUX OUVRAGES D'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2026-0412)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0416 pour le service de fabrication mécanique aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées, pour une période prenant fin le 30 mars 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Atelier Fabrication R.Y. inc., pour un montant estimé à 305 202,57 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.19

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0447 POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DE LA CASERNE 22 (SD-2026-0227)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0447 pour les travaux de démolition et de reconstruction de la caserne 22, au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Decarel inc., pour un montant estimé à 20 332 599,99 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.20

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0476 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARTICLES DE BUREAU (SD-2026-0550)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0476 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau, pour la période du 4 mai 2026 au 3 mai 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Grand & Toy limitée, pour un montant estimé à 176 618,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.21**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0016 POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (SD-2025-2425)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-26-0016 pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 mars 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Solva-Rec Environnement inc., pour un montant estimé à 1 782 997,35 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.22**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-131 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES CHAUDIÈRES À EAU CHAUDE DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (OPTION 2) (SD-2026-0637)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat APP-22-131 pour l'entretien préventif et correctif des chaudières à eau chaude dans divers bâtiments municipaux (option 2), adjugé à Montréal Combustion inc., au moment du comblement des quantités, et ce, au plus tard le 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.23**APPUI D'UN PROJET IMMOBILIER DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE LOT 6 602 263 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET REMPLACEMENT D'UNE RÉSOLUTION (SD-2026-0626)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'appuyer, auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec le projet de l'organisme Parcelle St-Bruno, relatif à la construction de logements sociaux, situés sur le lot 6 602 263 du cadastre du Québec,

à Saint-Bruno-de-Montarville, selon la recommandation CH-2025-004 de la Commission de l'habitation et du logement social, tenue le 12 septembre 2025;

2° d'autoriser le versement, à l'organisme Parcelle St-Bruno, d'une contribution financière maximale de 20 % des coûts de réalisation reconnus du projet dans le cadre du programme du fonds fiscalisé de l'Initiative logement abordable Desjardins;

3° de confirmer la participation de la Ville au Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en s'engageant dans une proportion de 10 % du coût du supplément au loyer, pour un maximum de 52 logements, et ce, pendant les cinq premières années;

4° de remplacer la résolution CA-251211-4.4 par la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.24

ADOPTION DE L'INVENTAIRE DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1940 ET PRÉSENTANT UNE VALEUR PATRIMONIALE, SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-0515)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé d'adopter l'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale, situés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, daté du 30 avril 2026 et joint au sommaire décisionnel SD-2026-0515.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.25

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 MODIFIANT LE CONTRAT CONCERNANT LE PRÊT VERSÉ À LA VILLE POUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (SD-2026-0642)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'avenant n° 1 modifiant le contrat intervenu avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie concernant le prêt versé à la Ville pour la constitution d'un Fonds local d'investissement et comportant en annexe, les modalités de gestion 2026-2028 du Fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.26**ENTÉRINEMENT D'UN AVENANT MODIFIANT L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ÉCONOMIE ET LA MAIN-D'ŒUVRE EN MONTÉRÉGIE POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026 (SD-2026-0639)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner l'avenant modifiant l'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie pour les années 2025 et 2026, intervenue avec le ministre délégué à l'Économie, la ministre des Affaires municipales, la ministre de l'Emploi, Montérégie économique, la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de la Vallée-du-Richelieu, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Développement économique de l'agglomération de Longueuil et la Table de concertation régionale de la Montérégie, lequel a pour objet de prolonger l'entente jusqu'au 30 septembre 2026, signé par la mairesse le 26 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS ET MODALITÉS D'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE (SD-2026-0272)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique relative aux conditions et modalités d'octroi d'une subvention maximale de 580 000 \$, à la Ville, pour la participation du Service de police à la mise en œuvre de l'équipe spécialisée en matière de violence sexuelle, pour les exercices financiers 2025-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.28**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET HALTE-RÉPIT ET CAFÉ COMMUNAUTAIRE (SD-2026-0439)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec Santé Québec pour la réalisation du projet *Halte-Répit et Café communautaire*, dans laquelle il est notamment indiqué qu'une aide financière de 649 400 \$ a été versée à la Ville, pour la période rétroactive du 9 septembre 2024 au 31 mars 2026;

2° d'autoriser la Direction des finances à rembourser le montant non engagé de 178 000 \$ à Santé Québec conformément à l'article 9.3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.29**APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION CONCERNANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DU MOULIN ET DU LAC DU RUISSEAU, SITUÉS À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2025-2008)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sur la délégation de compétence du conseil d'agglomération concernant des travaux d'entretien et d'aménagement du ruisseau du Moulin et du lac du Ruisseau, situés à Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.30**APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DES FRÈRES, SITUÉ À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0618)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sur la délégation de compétence du conseil d'agglomération concernant des travaux de restauration et d'aménagement du ruisseau des Frères, situé à Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.31

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-0656)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter le *Règlement CA-2025-445 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° d'autoriser la greffière à notifier à nouveau le *Règlement CA-2025-445* au ministre des Affaires municipales afin de l'aviser que le conseil d'agglomération a remédié à son défaut d'adopter un règlement modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* pour intégrer l'OGAT en matière d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.32

APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-088 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0594)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-Z2017-088 modifiant le règlement de zonage URB-Z2017 afin de modifier les limites des zones HA-440 et HC-437 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.33

AVIS SUR LA RÉOLUTION 251118-414 DE LA VILLE DE BROSSARD ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES (SD-2026-0634)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution 251118-414 de la Ville de Brossard et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0634, et autorisant une dérogation mineure au 767, rue des Philippines;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.34

AVIS SUR LA RÉOLUTION 2026-02-054 DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES (SD-2026-0587)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution 2026-02-054 de la Ville de Saint-Lambert et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0587, et autorisant une dérogation mineure au 707, rue Saint-Charles;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.35

AVIS SUR LA RÉOLUTION SH-260309-10.3 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT DE LA VILLE DE LONGUEUIL ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES (SD-2026-0643)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution SH-260309-10.3 de l'arrondissement de Saint-Hubert de la Ville de Longueuil et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0643, et autorisant une dérogation mineure au 4340, rue Olivier-Fournier;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260428-12.36

AVIS SUR LA RÉOLUTION SH-260309-10.6 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT DE LA VILLE DE LONGUEUIL ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES (SD-2026-0644)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution SH-260309-10.6 de l'arrondissement de Saint-Hubert de la Ville de Longueuil et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0643, et autorisant une dérogation mineure au 4360, rue Olivier-Fournier;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 42, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

CO-260428-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-260428-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Guy-Olivier Carrier dépose des projections concernant le projet Plan 475.

Arnaud Sureau-Lavergne dépose une pétition concernant le projet Plan 475.

Mario Roy dépose un document concernant l'entretien de la rigole de la rue des Monardes.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 01.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 02.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 36.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 37.

Proposition technique

À 20 h 38, il est proposé par Sylvain Lambert, appuyé par Florent Sabourin-Lefebvre de prolonger la période de question pour une durée maximale de 30 minutes.

Pat Martin dépose un document concernant les projets d'aménagement dans le secteur de la rue des Monardes et de la rue des Mufliers.

CO-260428-13.3**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Sophie Paquette

Sophie Deslauriers